

COMMUNIQUÉ
28 Mars 2020

**SAISINE DU COMITE NATIONAL D'ETHIQUE :
L'AD-PA ENTENDUE**

En réunion avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale, l'AD-PA a demandé en début de semaine la saisine du Comité Consultatif National d'Ethique sur l'hypothèse d'un confinement des résidents en établissement dans leur chambre ou leur logement.

L'État a décidé d'écouter cet avis et a donc saisi le Comité.

Dans cette période où la préoccupation de la sécurité physique est très forte, faire en sorte que les décisions concernant les plus vulnérables à ce virus, et donc les plus exposés, soient soumises à un avis éthique est fondamental.

Cette décision du Gouvernement montre l'attention portée à l'avis des professionnels dans cette période.

Il renforce ainsi la solidarité de l'AD-PA à l'égard des Pouvoirs Publics dans cette guerre que nous menons contre un ennemi invisible.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : 01 55 12 17 29

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

-  @AssociationADPA
-  <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>
-  <http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées